



CLUB BARRA TALASSO

Protocole d'adhésion - Formule Couple

ENTRE BARRA TALASSO S.A., propriétaire du Centre de thalassothérapie de Nazaré, situé Avenida Manuel Remígio, à Nazaré, ci-après dénommé « 1er concédant », et

_____, domicilié(e) à _____,

titulaire de la pièce d'identité n° _____, et

_____, domicilié à _____,

titulaire de la pièce d'identité n° _____, ci-après dénommés les « 2e parties contractantes », l'accord suivant est conclu :

1. Les 2e parties s'engagent à adhérer au Club Barra Talasso pour une durée minimale d'un an, en respectant les règles de conduite en vigueur et les obligations qui en découlent, notamment le paiement ponctuel et régulier de la cotisation.
2. Le 1er Concédant s'engage à accorder aux 2e Concédants l'accès au Circuit Thalasso (piscine dynamique d'eau de mer chauffée, nage à contre-courant, cascades, bain de pieds, bain turc, douches de contraste et fontaine de glace), conformément au choix sélectionné ci-dessous :

A. FORMULE COUPLE

_____	4 séances par mois	68 €
_____	6 séances par mois	78 €
_____	8 séances par mois	88 €

3. Le 1er concédant s'engage en outre à accorder aux 2e concédants les avantages suivants :
 - a) Deux consultations médicales par an pour évaluer la condition physique ;
 - b) Une réduction de quinze pour cent (15 %) sur tous les services et produits de Barra Talasso (non cumulable avec d'autres promotions). Le membre bénéficiera toujours de la réduction la plus avantageuse en vigueur ;
 - c) Une réduction de quinze pour cent (15 %) sur les prestations d'hébergement des hôtels Miramar (non applicable aux dates spéciales) ;
 - d) 10 % de réduction sur les services de restauration des hôtels Miramar (non applicable aux promotions et aux dates spéciales) ;
 - e) Des réductions et des avantages préférentiels pour l'accès aux services fournis par des entités partenaires, dans le cadre de protocoles spécifiques et communiqués en temps utile.

4. À toutes fins utiles, la formule « Couple » peut être utilisée par des conjoints ou par deux personnes ayant des liens familiaux au premier degré (parents, enfants ou frères et sœurs).
5. Au moment de l'adhésion, les 2e concédants doivent verser une mensualité à titre d'avance (à l'instar d'une caution).
6. Chaque mois, les 2e souscripteurs sont tenus de payer la cotisation mensuelle correspondante, même s'ils ne peuvent pas bénéficier du service pendant une période donnée.
7. Les 2e cédants ne peuvent pas céder leurs séances à des tiers.
8. Les séances ne sont pas cumulables d'un mois à l'autre ; il n'est donc possible d'en bénéficier que pendant le mois en cours.
9. Le paiement de la mensualité prévu au point 6 restera dû même si les 2e cédants ne peuvent pas se rendre au centre de thalassothérapie pour des raisons de santé. Lorsque ces absences sont dûment justifiées par un certificat médical, le 1er cédant accorde une prolongation de la durée de validité pour la jouissance des séances justifiées.
10. Si l'un des deux cédants est temporairement dans l'impossibilité de se rendre au centre pour des raisons de santé, l'autre cédant peut profiter des séances restantes de l'abonnement mensuel.
11. Le paiement de l'abonnement mensuel prévu au point 6 ne sera pas dû uniquement lorsque la pratique de la thalassothérapie est contre-indiquée.
12. Pendant la période de fidélisation (12 mois), les deux cédants peuvent bénéficier d'un mois d'exonération d'utilisation (et du paiement correspondant), à leur choix. Pour bénéficier de cet avantage, le cédant doit communiquer le mois souhaité pour l'exonération, avec un préavis minimum de trente (30) jours.
13. À l'issue de la période de fidélisation de douze mois, lorsque les 2e Concessionnaires décident de résilier leur adhésion au « Club Barra Talasso », ils disposent d'un délai de 30 jours après la fin du contrat pour profiter des séances en retard. Les séances du Circuit Thalasso non utilisées ne peuvent pas être converties en d'autres produits ou services.
14. Tous les aspects non prévus dans le présent document devront être réglés au cas par cas entre les deux parties.

Nazaré, le ____/____/____

Signatures :

1er cédant _____

2e contractant _____
